Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260224-2022026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 17/02/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, GORJU, LOPEZ et RÉHAULT. Messieurs BAUDÉ, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE, POLET et ROYER.

Absents excusés : Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Monsieur HAMADY El Banne et Monsieur BOHUON Vincent qui a donné pouvoir à Monsieur ESNAULT Pierre-Alain.

Monsieur ESNAULT Pierre-Alain a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 2.02/2026 : CONTRAT DE LOCATION-GERANCE DU FONDS DE COMMERCE ENTRE LA COMMUNE ET MR LUCAS DE LEYSSAC QUENTIN ET MME MITTNACHT CHLOE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite à la création d'un bar – restaurant - épicerie, un appel à candidature a été lancé afin de mettre en location-gérance ce commerce. Cette location concerne le fonds de commerce ainsi que les locaux appartenant à la commune pour l'exercice de l'exploitation d'un bar – restaurant - épicerie. Monsieur le Maire informe que 7 candidatures ont été reçues en mairie. Après analyses des dossiers de candidatures et suivis des entretiens réalisés en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de RENNES, les candidats retenus sont Monsieur LUCAS DE LEYSSAC Quentin et Madame MITTNACHT Chloé de SAINT JULIEN LES VILLAS (Aube).

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'attribuer la location-gérance du fonds de commerce bar – restaurant – épicerie, commerce situé au 33 Rue d'Armorique à Monsieur LUCAS DE LEYSSAC Quentin et Madame MITTNACHT Chloé à partir du mois d'avril 2026, en fonction de la fin des travaux, pour un montant annuel de 6 000,00 € HT ;**

- **DIT que le contrat de location-gérance sera établi par Maître N'GUYEN Mathieu, Notaire à HÉDÉ-BAZOUGES ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location-gérance.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 24 FEV. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 24 FEV. 2026